



**CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/1998/10
15 octobre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Quatrième session
Buenos Aires, 2-13 novembre 1998
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

**Rapports de vérification des comptes : résumés analytiques
et rapport sur les mesures prises par le secrétariat
comme suite aux recommandations formulées**

Note du Directeur exécutif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	2
A. Mandat	1 - 4	2
B. Portée de la note	5	2
II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ONU SUR LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997	6 - 19	3
A. États financiers	6 - 12	3
B. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	13 - 19	7
III. RAPPORT DE VÉRIFICATION ÉTABLI PAR LE BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (BSCI) DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	20 - 25	9
A. Résumé analytique du rapport du BSCI	20	9
B. Observations générales du secrétariat concernant le rapport	21 - 25	10
C. Recommandations particulières et suite donnée .		11

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Le paragraphe 18 de la décision 15/CP.1 de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques relative aux procédures financières (FCCC/C/1995/7/Add.1, annexe I) stipule que "les comptes et la gestion financière de tous les fonds régis par les procédures financières [de la Conférence des Parties] sont soumis au processus de vérification intérieure et extérieure des comptes de l'Organisation des Nations Unies".

2. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'Organisation des Nations Unies a procédé à une vérification comptable du fonctionnement du secrétariat de la Convention à Bonn de septembre à octobre 1997 et à Genève de décembre 1997 à janvier 1998. L'objectif de ce contrôle était "d'étudier dans quelle mesure les arrangements administratifs et financiers du secrétariat et les dispositifs de contrôle interne correspondaient à la nécessité d'obtenir, en temps voulu, une information financière et opérationnelle fiable; d'assurer la conformité aux mandats, résolutions, politiques et plans; de sauvegarder les avoirs; et de rentabiliser les ressources disponibles" (FCCC/CP/1998/INF.1, par. 5 (en anglais seulement)). Les vérificateurs ont examiné les livres du secrétariat dans les domaines de la comptabilité, de l'administration du personnel, de la passation des marchés et de la gestion des biens.

3. Les auditeurs externes ont vérifié en mai 1998 les états financiers du secrétariat de la Convention pour 1996-1997 et ont soumis à un contrôle de gestion les arrangements pris pour assurer les services de conférence. À la lumière de cet audit, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a présenté son rapport sur les états financiers pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 1997.

4. Les rapports, qui ont fait apparaître un certain nombre de faiblesses au niveau des procédures administratives du secrétariat, particulièrement aux premiers stades de sa mise en place, étaient centrés sur la planification financière, la présence ou l'absence de directives et de procédures claires et le manque de personnel qualifié. Ils contenaient des suggestions utiles et des recommandations précises quant à la manière d'améliorer la gestion administrative et financière selon les règles et directives de l'Organisation des Nations Unies.

B. Portée de la note

5. La suite du présent document se compose de deux grandes sections : la section II renferme les états financiers vérifiés pour l'exercice biennal 1996-1997, le rapport analytique du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et un commentaire succinct du secrétariat sur ce rapport; la section III se compose du résumé analytique du rapport de vérification des comptes établi par le BSCI et des observations du secrétariat à ce sujet, ainsi que d'une description de la suite donnée par le secrétariat aux recommandations du BSCI. Le texte intégral du rapport du BSCI est reproduit dans le document FCCC/CP/1998/INF.1 (en anglais seulement); le rapport complet du Comité des commissaires aux comptes figure en annexe aux états financiers vérifiés pour l'exercice biennal 1996-1997 (FCCC/CP/1998/9, en anglais seulement).

II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ONU SUR
LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

A. États financiers

6. Les états financiers vérifiés pour l'exercice biennal 1996-1997 figurent aux tableaux 1, 2 et 3. Le tableau 1 fait apparaître les recettes et les dépenses (par objet de dépense), le tableau 2 l'actif et le passif du secrétariat et le tableau 3 les dépenses effectives par programme. Le contenu de ces trois tableaux est exposé succinctement dans les paragraphes qui suivent. On trouvera dans le document FCCC/CP/1998/9 des explications plus détaillées de ces états financiers, travail conjoint du secrétariat et de l'Office des Nations Unies à Genève.

1. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base
de la Convention

Recettes

7. Le tableau 1 des états financiers vérifiés fait apparaître des recettes d'un montant de 15 964 672 dollars É.-U pour le budget de base de l'exercice. Cette somme comprend toutes les contributions calculées à titre indicatif, soit 13 767 634 dollars pour l'exercice (malgré des arriérés de 1 311 726 dollars au 31 décembre 1997), des contributions volontaires de 1 961 231 dollars du pays hôte, des intérêts courus de 223 307 dollars et des recettes diverses de 12 500 dollars.

Dépenses totales par objet de dépense

8. Les dépenses encourues pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du budget de base se sont élevées à 12 881 319 dollars, dont 8 352 047 dollars, soit 65 %, ont représenté des dépenses de personnel, 3 049 688 dollars, soit 24 %, ont servi à financer des dépenses opérationnelles telles que l'acquisition de matériel, les frais de déplacement, les subventions et les services communs et le reste, soit 1 479 584 dollars, ou 13 % des dépenses directes, a été conservée par l'Organisation des Nations Unies au titre des dépenses d'appui aux programmes (frais généraux).

Dépenses par programme

9. Le tableau 3 compare les dépenses effectives groupées par programme au budget approuvé pour chaque programme. Certains programmes, notamment le programme "exécution et planification", ont débordé le budget qui leur était alloué, mais ce dépassement a été compensé par les économies réalisées dans d'autres programmes. De fait, alors que le budget total pour l'exercice biennal (à l'exclusion de l'appui aux programmes et de la réserve) était de 14 536 500 dollars, les dépenses effectives directes n'étaient que de 11 381 419 dollars, soit 78 % du budget approuvé. Les prévisions de dépenses pour 1996-1997 et les raisons des disparités entre les dépenses et le budget approuvé ont été exposées par le secrétariat dans le document FCCC/SBI/1997/18.

Solde reporté

10. Il ressort des écritures que les réserves et les soldes des fonds au titre du budget de base se chiffraient au 31 décembre 1997 à 4 056 685 dollars tandis que le secrétariat a reporté un solde de 2 744 959 dollars seulement. Cet écart de 1 311 726 dollars correspond au solde non acquitté à la fin de l'année, qui a été porté au chapitre des recettes dans l'état financier établi par l'ONU tandis que, dans son rapport, le secrétariat considère comme recettes les contributions effectivement versées (voir FCCC/CP/1998/8, par. 11).

2. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention

11. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention se sont élevées à 2 635 253 dollars. Si on y ajoute les transferts de 2 276 786 dollars opérés au début de l'exercice biennal et les intérêts courus, le montant total de ce fonds d'affectation spéciale grimpe à la fin de l'exercice à 4 946 640 dollars. Les dépenses effectives s'étant chiffrées à 3 909 523 dollars, il en résulte un solde de 1 037 117 dollars, reporté au début de l'exercice 1998-1999.

3. Fonds d'activité spéciale pour les activités complémentaires

12. Les états financiers pour 1996-1997 englobent sous cette rubrique le Fonds de Bonn, ce dernier n'ayant pas été traité comme un compte distinct avant le 1er janvier 1998. Les contributions totales au bénéfice des activités complémentaires se sont donc élevées à 5 510 890 dollars, dont 3 948 128 représentaient le Fonds de Bonn. Avec les 483 384 dollars qui avaient été transférés des fonds du secrétariat intérimaire au début de l'exercice biennal et les 86 242 dollars d'intérêts courus, les recettes totales pour les activités complémentaires se sont chiffrées à 6 080 516 dollars tandis que les dépenses totales se sont élevées à 3 985 732 dollars, soit un solde de 2 094 784 dollars.

Tableau 1. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques :

État des recettes et des dépenses et changements survenus dans les réserves et les soldes des fonds pour l'exercice biennal 1996-1997 au 31 décembre 1997
(en dollars des États-Unis)

	Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention	Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention	Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires	TOTAL
	FC	FI	FR	
RECETTES				
Contributions calculées à titre indicatif	13 767 634	-	-	13 767 634 _{a/}
Contributions annoncées	1 961 231	2 517 966	5 510 890	9 990 087 _{a/}
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	-	117 287	-	117 287
Intérêts créditeurs	223 307	34 601	86 242	344 150
Recettes diverses	12 500	-	-	12 500
RECETTES TOTALES	<u>15 964 672</u>	<u>2 669 854</u>	<u>5 597 132</u>	<u>24 231 658</u>
DÉPENSES				
Dépenses de personnel	8 352 047	-	1 509 892	9 861 939
Frais de déplacement	565 949	3 314 564	265 043	4 145 556
Services contractuels	121 351	-	41 234	162 585
Dépenses de fonctionnement	675 497 _{b/}	164 066 _{c/}	1 671 059 _{d/}	2 510 622
Achats	636 095	-	37 094	673 189
Bourses, subventions et autres	1 050 796	-	27 200	1 077 996
Dépenses directes totales	<u>11 401 735</u>	<u>3 478 630</u>	<u>3 551 522</u>	<u>18 431 887</u>
Dépenses d'appui aux programmes	<u>1 479 584</u>	<u>430 893</u>	<u>434 210</u>	<u>2 344 687</u>
DÉPENSES TOTALES	<u>12 881 319</u>	<u>3 909 523</u>	<u>3 985 732</u>	<u>20 776 574</u>
Solde (excédentaire ou déficitaire) des recettes par rapport aux dépenses	3 083 353	(1 239 669)	1 611 400	3 455 084
Ajustements antérieurs à l'exercice	1 452	-	-	1 452
SOLDE (EXCÉDENTAIRE OU DÉFICITAIRE) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	3 084 805	(1 239 669)	1 611 400	3 456 536
Transferts à destination ou en provenance des réserves et d'autres fonds	971 880 _{e/}	2 276 786 _{f/}	483 384 _{g/}	3 732 050
Remboursements aux donateurs	-	-	-	-
Économies réalisées sur des engagements antérieurs à l'exercice	-	-	-	-
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS : DÉBUT DE L'EXERCICE	-	-	-	-
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS : FIN DE L'EXERCICE	<u>4 056 685</u>	<u>1 037 117</u>	<u>2 094 784</u>	<u>7 188 586</u>

Notes : Voir le tableau 2.

Tableau 2. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques :

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal 1996-1997
au 31 décembre 1997
(en dollars des États-Unis)

	Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention	Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention	Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires	TOTAL
	FC	FI	FR	
ACTIF				
Dépôts à vue et dépôts à terme	3 080 268	1 332 550	2 111 671	6 524 489
Placements	-	-	-	-
Contributions calculées à titre indicatif, à recevoir	1 311 726	-	-	1 311 726
Soldes interfonds, à recevoir	201 590	1 113 543	-	1 315 133
Autres sommes à recevoir	974 354 ^{h/}	800	162 705	1 137 859
Fonds d'exploitation fournis aux organismes d'exécution	-	-	-	-
ACTIF TOTAL	<u>5 567 938</u>	<u>2 446 893</u>	<u>2 274 376</u>	<u>10 289 207</u>
PASSIF				
Soldes interfonds, à payer	-	-	38 507	38 507
Autres sommes à payer	259 306	279 576	18 667	557 549
Engagements non liquidés	1 206 726	1 130 200	122 418	2 459 344
Contributions/versements anticipés	45 221	-	-	45 221
PASSIF TOTAL	<u>1 511 253</u>	<u>1 409 776</u>	<u>179 592</u>	<u>3 100 621</u>
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS				
Réserves d'exploitation	-	94 244	297 105	391 349
Réserve de trésorerie	528 248	-	-	528 248
Excédent (déficit) cumulé	3 528 437	942 873	1 797 679	6 268 989
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	<u>4 056 685</u>	<u>1 037 117</u>	<u>2 094 784</u>	<u>7 188 586</u>
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	<u>5 567 938</u>	<u>2 446 893</u>	<u>2 274 376</u>	<u>10 289 207</u>

^{a/} Les contributions reçues sont toutes libellées en monnaie convertible.

^{b/} Y compris une perte de change de 20 317 dollars É.-U.

^{c/} Y compris une perte de change de 164 066 dollars É.-U.

^{d/} Y compris une perte de change de 211 446 dollars É.-U.

^{e/} Représentant des fonds transférés du Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'Office des Nations Unies à Genève par prélèvement sur le fonds GM.

^{f/} Représentant des fonds MK transférés du Siège de l'Organisation des Nations Unies (2 191 819 dollars É.-U. et 84 967 dollars É.-U.) reçus du fonds FR.

^{g/} Représentant un transfert du fonds ZH (CNUCED) pour 568 351 dollars É.-U. moins 84 967 dollars É.-U. transférés au fonds FI.

^{h/} Y compris 281 165 dollars É.-U. représentant des avances de traitement versées aux nouveaux fonctionnaires, qui viendront en déduction des dépenses encourues en 1998.

Tableau 3. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques :

Budget de base : état des dépenses par rapport au budget approuvé
pour l'exercice biennal 1996-1997, clos le 31 décembre 1997
(en dollars des États-Unis)

Classification budgétaire	Budget approuvé	Dépenses	Solde	Pourcentage des dépenses par rapport au budget
Organes directeurs	1 072 100	1 206 717	-134 617	113
Direction exécutive et administration	1 195 000	1 214 294	-19 294	102
Communication, évaluation et examen	4 873 900	2 781 786	2 092 114	57
Coopération financière et technique	2 148 600	1 061 442	1 087 158	49
Appui intergouvernemental et information	4 464 900	4 010 900	454 000	90
Exécution et planification	782 000	1 126 596	-344 596	144
TOTAL	14 536 500	11 401 735	3 134 765	78

B. Rapport du Comité des commissaires aux comptes¹

1. Rapport analytique du Comité des commissaires aux comptes

13. "Le Comité des commissaires aux comptes a examiné le fonctionnement du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a également validé les états financiers de la Convention pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1997 et a effectué un contrôle de la gestion des dispositions prises pour assurer les services de conférence de la Convention.

14. Les principales conclusions du Comité sont les suivantes :

a) Le partage exact des responsabilités en ce qui concerne la comptabilité et les états financiers entre le secrétariat de la Convention et l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) était entaché d'incertitudes;

b) Pour améliorer la planification des grandes conférences, le secrétariat de la Convention a mis en place une instance de planification chargée de coordonner les différents domaines d'activité et a recruté un directeur de conférence chargé de coordonner la logistique et de suivre l'avancement des travaux;

c) Le secrétariat de la Convention n'a pas utilisé systématiquement une liste de contrôle des procédures de mise sur pied et d'organisation des grandes conférences ni ne disposait d'un manuel à cet effet, pas plus qu'il n'avait élaboré de plans d'action pour l'organisation des grandes conférences;

d) Le secrétariat de la Convention n'a pas chiffré les coûts de l'organisation de chaque grande conférence, notamment les coûts à la charge de l'Office des Nations Unies à Genève;

¹Document FCCC/CP/1998/9 (en anglais seulement).

e) Le secrétariat a mis en place un système rationnel d'évaluation des grandes conférences, mais les questionnaires auraient pu avoir une portée plus large - en portant, notamment, sur des points plus techniques - et on aurait pu encourager un meilleur taux de réponse;

f) Le secrétariat de la Convention devrait, conjointement avec le Département de la gestion de l'Organisation des Nations Unies et l'ONUG, entreprendre en priorité l'examen - prévu - des arrangements administratifs de la Convention afin de rendre les opérations plus transparentes et de préciser les responsabilités.

15. Les principales recommandations du Comité sont les suivantes :

a) Les procédures et conditions opérationnelles du service des grandes conférences devraient être incorporées dans un manuel des conférences comprenant une liste de contrôle des procédures clefs;

b) Le secrétariat devrait chiffrer le coût de chacune des grandes conférences qu'il organise."

2. Observations du secrétariat concernant le rapport récapitulatif du Comité des commissaires aux comptes

16. L'attention du Comité des commissaires aux comptes a porté principalement sur les états financiers relatifs à l'exercice 1996-1997 et les arrangements pris pour assurer les services de conférence. Le secrétariat a été reconnaissant au Comité de ses recommandations utiles et a commencé à leur donner suite peu après la visite des commissaires. S'agissant des questions financières, le Comité des commissaires aux comptes a répété les observations faites par le Bureau des services de contrôle interne au sujet de la nécessité de délimiter clairement les responsabilités du secrétariat de la Convention à Bonn et de l'Office des Nations Unies à Genève. Comme indiqué dans la section IV du document FCCC/CP/1998/8, le Secrétaire exécutif examine actuellement les arrangements administratifs avec le Secrétariat de l'ONU. Tout élément nouveau dans ce domaine sera consigné dans le document FCCC/CP/1998/8/Add.1.

17. En ce qui concerne les arrangements relatifs aux services de conférence, les commissaires ont fait deux grandes recommandations : élaborer un manuel des services de conférence comprenant une liste de contrôle des procédures clefs et chiffrer le coût de chacune des grandes conférences qu'organise le secrétariat.

18. Au cours du dernier exercice biennal, le secrétariat a planifié et desservi les réunions de la Convention à Bonn et ailleurs avec une assistance relativement moins importante de l'Organisation des Nations Unies. Il a établi sa propre liste de contrôle des procédures en se fondant sur l'expérience unique, et concrète, qu'il a acquise depuis son déménagement à Bonn. Bien que la liste de contrôle informelle en soit encore à l'état de projet, les conférences tenues au titre de la Convention ont été planifiées et organisées de façon satisfaisante. Si l'élaboration d'un manuel complet s'avérait nécessaire, la liste de contrôle pourrait être développée de façon à constituer un manuel officiel.

19. Le secrétariat convient qu'il est nécessaire de chiffrer les coûts de chacune des conférences qu'il organise. Les données relatives aux coûts imputés directement sur les fonds d'affectation spéciale qu'il administre sont accessibles aux commissaires aux comptes. Cependant, puisque les principales dépenses encourues du fait des conférences

organisées au titre de la Convention sont à la charge de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat ne dispose pas des estimatifs détaillés des coûts supportés par l'ONU. En outre, lorsque les réunions se tiennent ailleurs qu'à Bonn, le coût exact à la charge du pays hôte est inconnu du secrétariat.

**III. RAPPORT DE VÉRIFICATION ÉTABLI PAR LE BUREAU DES SERVICES
DE CONTRÔLE INTERNE (BSCI) DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

A. Résumé analytique du rapport du BSCI ²

20. "Après son déménagement de Genève à Bonn, le secrétariat de la Convention a assumé progressivement les fonctions administratives et financières précédemment dévolues à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) par délégation du Secrétariat de l'ONU. Pour s'acquitter de ces fonctions de façon satisfaisante, le secrétariat de la Convention devra améliorer ses procédures de contrôle interne dans les domaines des finances, des achats, de la passation des marchés, de la gestion des biens et de l'administration du personnel et des consultants. Nos principales conclusions étaient les suivantes :

- Un plan stratégique prévoyant des objectifs, des procédures et des processus concrets ainsi que des normes d'exécution aurait dû être établi au tout début des activités à Bonn. La formation du secrétariat de la Convention devait être elle aussi mieux organisée et planifiée.
- Les procédures de contrôle interne devaient être attestées par des documents. Au sein du système de gestion interne, il n'existait aucun lien entre les fonctions liées aux finances, aux achats et à la gestion des biens. Les modalités de la planification financière et de l'établissement des rapports financiers concernant les fonds d'affectation spéciale n'étaient pas bien établies. Plusieurs documents directifs intéressant le personnel restaient sous forme de projet.
- Au moment critique où les activités ont commencé à Bonn, le secrétariat de la Convention ne comptait pas de fonctionnaires possédant les connaissances et l'expérience administrative requises. Les descriptions d'emploi manquaient de précision, d'où une adéquation insuffisante entre les fonctions et les postes. Il est arrivé que les procédures de contrôle interne ne soient pas respectées et les responsabilités n'étaient pas suffisamment cloisonnées dans les domaines des appels d'offres et de la vérification des factures.
- L'établissement des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) accusait un retard d'un an. Le système d'enregistrement des avances devait être amélioré et il fallait mettre en place un système d'apurement des comptes débiteurs. Il fallait procéder à l'identification et à la corrélation des remises. L'existence de deux systèmes de blocage des fonds comporte le risque de double emploi. Il fallait renforcer le contrôle sur le règlement des factures des fournisseurs.
- La délégation des pouvoirs au secrétariat de la Convention en matière d'achats devait être précisée. Le personnel chargé des achats n'a pas reçu de formation conséquente. Il n'existait aucun cloisonnement au niveau des tâches, l'intervention des services techniques dans le processus d'achat était excessive et les dispositions du Manuel de passation des marchés n'étaient pas toujours respectées.

²Document FCCC/CP/1998/INF.1 (en anglais seulement).

- L'examen des livres a révélé qu'il n'existait aucune liste principale des biens durables et des articles spéciaux, que personne ne vérifiait la concordance des registres des biens, que les résultats des inventaires n'étaient pas analysés et que l'identification du matériel était lacunaire.
- Les fonctionnaires chargés des questions de personnel ne recevaient pas de formation appropriée. On a relevé des faiblesses dans l'organisation des dossiers personnels et les procédures relatives aux heures supplémentaires et aux heures de présence devaient être précisées.
- De nombreuses dispositions de l'instruction administrative concernant le recrutement de consultants n'étaient pas respectées.
- Le système de recouvrement des coûts des appels téléphoniques privés du personnel devait être amélioré."

B. Observations générales du secrétariat concernant le rapport

21. Le secrétariat est reconnaissant aux vérificateurs des observations utiles et concrètes qu'ils ont formulées tant lors de leur visite que dans le rapport écrit. Les recommandations faites au titre de ce rapport, qui ont été reçues le 29 avril 1998, ont été pour la plupart suivies d'effet.

22. Avant réception du rapport final, le secrétariat escomptait en prendre connaissance à l'état de projet afin que ses observations et clarifications puissent être incorporées dans la version définitive, comme c'est l'usage normal à l'ONU. Comme le secrétariat n'a pas eu la possibilité de s'exprimer sur le projet, certaines observations viennent répéter des explications données verbalement aux vérificateurs internes lors de leur visite.

23. Il ressort de la plupart des recommandations qu'il est nécessaire de renforcer les contrôles internes et de faire preuve de davantage de rigueur dans l'administration. Comme il est indiqué dans le rapport, le personnel administratif du secrétariat de la Convention est déjà surchargé de travail. Il s'ensuit que nombre des recommandations ne peuvent être pleinement suivies d'effet que par un renforcement des effectifs. De l'avis du secrétariat, le niveau actuel du transfert de fonds sur les 13 % qui sont prélevés au titre de l'appui aux programmes ne suffit pas à la constitution des effectifs nécessaires au groupe administratif du secrétariat de la Convention.

24. Les contrôleurs ont relevé plusieurs cas dans lesquels un partage plus clair des responsabilités entre l'ONUG et le secrétariat de la Convention s'impose. Le secrétariat est du même avis. Il estime que les problèmes ne peuvent être résolus que par une transformation radicale, le plus gros des tâches administratives devant être transféré au secrétariat à Bonn, avec les ressources d'infrastructure correspondantes. Des pourparlers à cet effet ont été entamés avec l'ONUG et le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il est également prévu de revoir la délégation des pouvoirs (voir aussi FCCC/CP/1998/8).

25. L'une des conclusions principales du rapport des contrôleurs, à laquelle le secrétariat souscrit, est que le secrétariat de la Convention n'était pas suffisamment préparé, du point de vue administratif, au déménagement à Bonn. On a tenté de redresser cette situation en 1997, mais ces efforts ont été entravés par le calendrier chargé des réunions préparatoires à la troisième session de la Conférence des Parties (Kyoto,

décembre 1997), qui a beaucoup accaparé le personnel d'encadrement. Des progrès importants ont été accomplis en 1998.

C. Recommandations particulières et suite donnée

Recommandation du BSCI	Réponse du secrétariat de la Convention et suite donnée
<p><u>No AE97/49/1/001</u> Nous recommandons que le secrétariat de la Convention mette en place des systèmes bien définis de contrôle interne dans tous les domaines des finances et de l'administration; qu'il accorde l'attention voulue à la planification stratégique et à la gestion des résultats; et qu'il prenne des mesures concrètes pour améliorer la formation et la gestion du comportement professionnel du personnel du secrétariat de la Convention.</p>	<p>Le secrétariat s'emploie à mettre au point des directives administratives. Il a élaboré à ce jour des directives sur les procédures à suivre en matière de voyages, le financement des déplacements des participants à des réunions et le recrutement de personnel engagé pour une période de courte durée, et d'autres directives sont en chantier. La directive intitulée "Personnel Policy in the UNFCCC secretariat: Appointment and Career Development" (administration du personnel du secrétariat de la Convention : nominations et développement des carrières), qui a été entérinée par le Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines, sert désormais de référence lors des recrutements au secrétariat.</p>
<p><u>No AE97/49/1/002</u> Nous recommandons que le secrétariat de la Convention atteste par des documents les liens informatiques entre la gestion des finances, des achats et des biens et qu'il renforce la planification financière et améliore l'établissement des rapports financiers concernant les fonds d'affectation spéciale.</p>	<p>Depuis son installation, le secrétariat a mis en place des programmes informatiques sur PC qui sont encore utilisés. En outre, il a pris des mesures pour créer et gérer un système d'information sur la gestion financière afin d'améliorer la planification et le contrôle financier. Ce système doit servir également à l'élaboration des rapports financiers à présenter aux Parties et aux autres donateurs.</p>
<p><u>No AE97/49/1/003</u> Nous recommandons que le secrétariat de la Convention accorde une attention plus soutenue à la dotation en personnel des secteurs administratifs et financiers. La direction de la Convention devrait établir des descriptions d'emploi précises et actualisées, répartir clairement les tâches dans les domaines critiques et veiller à ce que les dossiers d'achat soient présentés en temps voulu au Comité des marchés de l'ONUG.</p>	<p>Toutes les descriptions d'emploi du secrétariat, y compris celles qui relèvent de l'administration, ont été révisées et classées cette année. Elles sont désormais clairement différenciées par tâche. Tous les dossiers d'achat pertinents sont désormais présentés ponctuellement au Comité des marchés.</p>
<p><u>No AE97/49/1/004</u> Rattraper le retard pris dans l'établissement des demandes de remboursement de la TVA.</p>	<p>Le premier remboursement de la TVA pour la période juillet 1996-juin 1997 a été reçu par le secrétariat en avril 1998. Nous établissons à présent les demandes pour le second semestre de 1997 et le premier semestre de 1998.</p>
<p><u>No AE97/49/1/005</u> Améliorer le système d'enregistrement des avances, établir périodiquement des rapports indiquant le classement des comptes par antériorité et apurer les comptes débiteurs.</p>	<p>Toutes les avances telles que les avances sur traitement, les avances pour frais de voyage, les frais de téléphone pour appels privés et la TVA sont imputées sur le compte bancaire de contrôle, un numéro de compte spécial étant attribué par l'ONUG.</p>

Recommandation du BSCI	Réponse du secrétariat de la Convention et suite donnée
<p><u>No AE97/49/1/006</u> Améliorer le système des comptes créanciers en y incorporant des procédures permettant d'éviter les doubles décaissements et d'obtenir des remises. Il faudrait prendre aussi des mesures pour intégrer les deux systèmes actuels de blocage des fonds afin d'éviter d'éventuels doubles emplois.</p>	<p>Des blocs de numéros de documents d'engagement de dépenses (PT8, documents d'engagement divers, bons de commande) sont désormais attribués périodiquement par l'ONUG au secrétariat de la Convention et les sommes à payer sont, autant que possible, dûment engagées à l'avance. Puisque tous les documents d'engagement de dépenses (sauf dans les cas où les achats dépassent 50 000 dollars) sont émis par le secrétariat, il n'y a aucun risque de double emploi.</p>
<p><u>No AE97/49/1/007</u> Nous recommandons que le secrétariat de la Convention demande à la Section des achats et des transports de l'ONUG d'étudier dans quelle mesure les procédures de passation des marchés sont complètes et précises.</p>	<p>On procède actuellement à un examen complet des procédures de passation des marchés et de nouvelles directives seront élaborées.</p>
<p><u>No AE97/49/1/008</u> Faire en sorte que les tâches assignées au personnel chargé des questions de passation des marchés soient bien cloisonnées et que ce personnel reçoive une formation technique dans le domaine de la passation des marchés.</p>	<p>L'assistant chargé de la passation des marchés a reçu une formation de deux semaines dans divers domaines de cette discipline dans les locaux de l'ONUG en juin 1998. Des mesures ont été prises pour remédier à la situation en ce qui concerne le cloisonnement des tâches.</p>
<p><u>No AE97/49/1/009</u> Veiller à ce que l'intervention des demandeurs de fourniture de biens ou de services dans le processus de passation des marchés se limite à l'établissement du cahier des charges et à l'évaluation technique des soumissions.</p>	<p>La participation des techniciens du bureau du demandeur de fourniture de biens et de services se limite actuellement à l'élaboration du cahier des charges des biens et services requis. Le personnel administratif contacte les fournisseurs pour en obtenir des devis, délivrer les contrats et établir les bons de commande.</p>
<p><u>No AE97/49/1/010</u> Veiller à ce que les dispositions du Manuel de passation des marchés de l'ONU soient respectées dans la mesure du possible et à ce que les motifs de toute exception à la politique officielle de passation des marchés soient documentés comme il se doit.</p>	<p>Comme cela a été recommandé, il est établi un fichier des instructions et directives de l'ONU relatives à la passation des marchés et de la politique interne en la matière. Ce fichier est mis à jour périodiquement et les directives sont rigoureusement appliquées. Toute exception est motivée clairement.</p>
<p><u>No AE97/49/1/011</u> Dresser une liste complète des biens durables et des articles spéciaux conformément aux instructions de l'ONUG, confronter cette liste avec les résultats des inventaires effectués à Genève et à Bonn et signaler toute absence de matériel au Comité du contrôle du matériel, qui prendra les mesures voulues.</p>	<p>On a commencé à prendre des mesures pour tenter de résoudre le problème des inventaires, mais l'opération n'est pas encore terminée. Dès que cet exercice sera mené à bien, un rapport contenant une analyse des éventuels cas de matériel manquant sera présenté au Comité du contrôle du matériel de l'ONUG.</p>
<p><u>No AE97/49/1/012</u> Pallier les insuffisances au niveau de l'étiquetage du matériel, mettre en place un système d'autorisation de l'enlèvement provisoire de matériel des locaux du secrétariat et envisager d'assurer le matériel informatique contre les risques de perte ou de dégradation.</p>	<p>Il est prévu de faire signer par les fonctionnaires qui empruntent ce type de matériel une déclaration type selon laquelle leur responsabilité sera engagée en cas de perte ou de dégradation par négligence. Tous les ordinateurs du secrétariat de la Convention sont assurés contre les risques de perte ou de dégradation.</p>
<p><u>No A97/49/1/013</u> Nous recommandons que le secrétariat de la Convention précise auprès du Siège des Nations Unies sa compétence en matière de création de postes.</p>	<p>La question de la compétence en matière de création de postes était claire dès le départ. Les postes financés sur le budget de base de la Convention sont approuvés par la Conférence des Parties. Le Secrétaire exécutif est habilité à créer des postes au titre d'activités extrabudgétaires.</p>

Recommandation du BSCI	Réponse du secrétariat de la Convention et suite donnée
<p><u>No A97/49/1/014</u> Nous recommandons aussi que l'ONUG fournisse régulièrement et ponctuellement les rapports trimestriels sur le personnel.</p>	<p>Cette recommandation concerne l'ONUG. Nous nous réjouissons de noter que l'ONUG a commencé à fournir au secrétariat de la Convention des rapports trimestriels sur le personnel.</p>
<p><u>No A97/49/1/015</u> Nous recommandons que le secrétariat de la Convention veille à dispenser une formation technique aux fonctionnaires chargés des questions de personnel et que les procédures relatives aux heures supplémentaires et aux heures de présence soient précisées et observées.</p>	<p>Notre demande de formation de l'assistant d'administration du personnel, comme cela a été recommandé, a été rejetée par l'ONUG au motif que le secrétariat devrait recruter un administrateur du personnel qualifié capable de former d'autres fonctionnaires. Par ailleurs, les procédures relatives aux heures supplémentaires et aux heures de présence sont claires et respectées. Le personnel d'encadrement est chargé de surveiller la présence.</p>
<p><u>No A97/49/1/016</u> Nous recommandons que le secrétariat de la Convention veille à ce que les fonctionnaires qui interviennent dans le recrutement des consultants aient reçu une formation appropriée, que soit établi un fichier de consultants et que les dispositions de l'instruction administrative ST/AI/296 concernant l'engagement de consultants soient appliquées.</p>	<p>Le secrétariat confirme que toutes les recommandations faites dans ce domaine ont été suivies d'effet.</p>
<p><u>No A97/49/1/017</u> Nous recommandons que le secrétariat de la Convention améliore l'application de son système de recouvrement des coûts des appels téléphoniques privés.</p>	<p>Le système de recouvrement des coûts des appels téléphoniques privés s'est nettement amélioré. Le secrétariat s'est doté d'un mécanisme permettant d'identifier périodiquement les appels téléphoniques privés et d'en déduire en temps voulu, le cas échéant, le montant du traitement du fonctionnaire.</p>
